



Parc naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne

Commune de Braives

Une simplicité toute particulière...

Agenda 21 local



Mise à jour 1^{er} trimestre 2014



Agenda 21 local

Table des matières et informations sur le cheminement de la construction du document d'Agenda

- Bref historique de la Durabilité : Quelques notions clés et grands principes...
Charte des villes et territoires durables - Aalborg+10 : Principes de durabilité, source d'inspiration, de l'Agenda à l'action...
Un Agenda 21 local à Braives
 - Qu'est ce qu'un Agenda 21 local ?
 - Comment cela fonctionne t'il ?
 - Pourquoi recourir à un Agenda 21 local ?
 - En pratique...Etape communale
- Diagnostic
Bilan enquête de satisfaction
*Partie regroupant les derniers diagnostics globaux du territoire.
Partie évolutive dont les informations servent à mettre à jour l'Agenda. Cette partie est alimentée du diagnostic PCDR2 en cours de validation*
- Organigramme
*Volet administration générale
Volet aménagement du territoire*
- Fiche générale et tableau de bord de la note de Politique Générale
Fiche par structure
Les fiches par structure et la fiche générale comprennent une page d'introduction, le tableau de bord de suivi des actions de Développement Durable, le diagramme des stratégies atteintes ainsi que quelques exemples de réalisations récentes
- Communication
Récapitulatif des actions de communication de l'année antérieure
- Fiches action
Comprend les fiches action / projet par année. Les fiches sont évolutives et complétées en fonction de l'avancée des projets. Les fiches sont créées par les services au fur et à mesure du démarrage des projets ou de la décision de les commencer
- Rapport annuel du Conseiller en environnement
Elaboré sur base des indications du SPW





- Autodiagnostic de l'Agenda
Elaboré sur base de la grille d'analyse du SPW

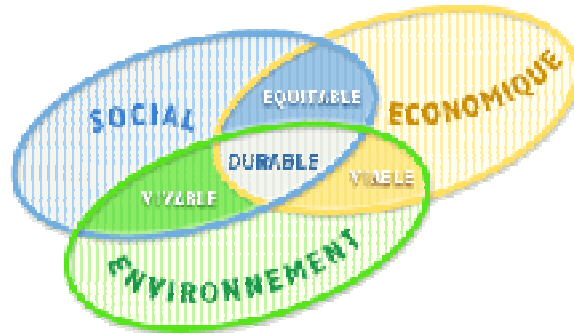
Parc naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne

Commune de Braives

Une simplicité toute particulière...

Bref historique de la Durabilité.....

Considérant le rapport Brundtland établi en 1987, "Le développement durable est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins ». Il se situe au carrefour du développement économique, du progrès social et de la préservation de l'environnement.



Considérant le sommet de la terre organisé par les Nations Unies à Rio en 1992, qui a consacré le développement durable et s'est traduit par plusieurs documents, notamment la Déclaration de Rio qui présente 27 principes pour établir un partenariat mondial sur une base nouvelle, plus équitable et qui reprend notamment le principe bien connu du « pollueur-payeur ».

Ainsi que l'Agenda 21, un programme d'actions planétaire pour le 21e siècle qui reprend 40 chapitres couvrant les dimensions sociales et économiques dont la protection et la promotion de la santé, la conservation et la gestion des ressources, dont la gestion écologiquement rationnelle des déchets solides et les questions relatives aux eaux usées, le renforcement du rôle des principaux groupes dont le rôle des enfants et des jeunes dans la promotion d'un développement durable,

Considérant que L'Union Européenne a traduit et répertorié les recommandations de l'Agenda 21 de Rio (chapitre 28) auprès des villes européennes dès 1994, en organisant à Aalborg le premier sommet des villes européennes durables. Cette première manifestation a permis la rédaction de la Charte des villes durables, signée par 330 municipalités européennes.

Ainsi que, le lancement de la Campagne européenne des villes durables soutenue par la Commission européenne où 80 autorités locales ont signé cette Charte en 1994. Aujourd'hui ce sont plus de 1300 collectivités originaires de 38 pays européens qui se sont engagées dans la campagne européenne en signant cette même Charte. Il s'agit de la plus importante initiative pour le développement durable en Europe.

Deux ans après, en 1996, un bilan de la campagne européenne a été réalisé à Lisbonne et les villes et collectivités présentes y ont construit le Plan de Lisbonne qui traduit les principes de la Charte d'Aalborg en étapes concrètes.

En 2000, c'est la ville de Hanovre qui a accueilli des collectivités toujours plus nombreuses pour signer l'Appel de Hanovre , et où 62 nouvelles collectivités adoptaient la charte d'Aalborg.

En 2002, le Sommet des Nations Unies sur le développement durable de Johannesburg (Rio + 10) renouvelle l'engagement pour les Principes de Rio et la mise en application de l'Agenda 21.

En juin 2004, un second sommet a été à nouveau organisé à Aalborg (Aalborg +10). Une nouvelle Charte des villes et territoires durables a été élaborée, dont 110 collectivités locales et territoriales sont à ce jour signataires.

En signant la "Charte de Leipzig sur la ville européenne durable" les 27 ministres des Etats membres de l'Union européenne compétents pour le développement urbain se sont, pour la première fois, mis d'accord sur des stratégies et des principes communs pour la politique du développement urbain. "Nous voulons créer les bases pour une nouvelle politique de la ville en Europe. Pour cette raison, nous avons besoin d'un modèle du développement urbain intégré. Il devra tenir compte aussi bien de la participation des habitants dans la planification urbaine que d'une meilleure coordination des investissements publics et privés pour et dans les villes" a déclaré Tiefensee. Le Président du Conseil a demandé ce qui suit : Nous devons avant tout continuer à renforcer les centres-villes. En Europe, les villes sont les moteurs du développement social et économique. De ce fait, le développement urbain devra, à l'avenir, jouer un rôle plus important dans la politique européenne. Dans ce domaine, on va voir non seulement si les hommes vivent dans un bon environnement social, mais aussi comment l'intégration européenne se réalise pour les hommes."

AALBORG+10 – INSPIRING FUTURES

NOTRE VISION COMMUNE

Nous, collectivités locales européennes unies dans la Campagne des villes européennes durables, rassemblées lors de la conférence Aalborg+10, confirmons notre vision partagée du futur durable de nos communautés.

Notre vision est celle de villes ouvertes et accueillantes, prospères, créatives et durables, qui fournissent une bonne qualité de vie à tous nos concitoyens et permettent leur participation à tous les aspects de la vie urbaine. Depuis le Sommet de Rio en 1992 et l'adoption en 1994 des principes de durabilité exprimés dans la Charte des villes européennes pour la durabilité, la Charte d'Aalborg, notre vision s'est développée à travers le Plan d'action de Lisbonne de 1996 'de la charte à la pratique', 'l'Appel de Hanovre lancé par les maires européens à l'aube du XXIe siècle' en 2000 et 'l'Appel de Johannesburg' en 2002. Nous considérons la conférence 2004 'Inspiring Futures - Aalborg+10' comme une étape importante dans le processus engagé.

NOS DÉFIS

Dans notre travail, en assumant nos responsabilités d'administration et de gestion locales, nous ressentons de plus en plus les pressions combinées de la mondialisation économique et du développement technique. Nous sommes confrontés à des modifications économiques fondamentales et à des risques, d'origine humaine et naturelle, qui menacent nos communautés et nos ressources.

Nous relevons des défis gigantesques: créer des emplois dans une économie basée sur le savoir, combattre la pauvreté et l'exclusion sociale, assurer la protection efficace de notre environnement, réduire notre empreinte écologique, répondre aux changements démographiques et gérer la diversité culturelle, éviter les conflits et soutenir la paix entre des communautés autrefois déchirées par la guerre.

NOS RESPONSABILITÉS

Nous jouons un rôle central dans la mise en place du développement durable, tout en relevant les défis cités en coopération avec tous les autres niveaux d'administration et de gouvernement. Ce rôle central exige que nous adoptions une approche plus énergique et plus intégrée de la prise de décision politique locale et harmonisons nos objectifs environnementaux, sociaux, culturels et économiques. En même temps, nous devons nous assurer que les efforts que nous développons pour améliorer notre qualité de vie locale ne compromettent pas celle des habitants d'autres régions du globe ou des générations futures.

Nous sommes au jour le jour le niveau d'administration et de gouvernement le plus proche des citoyens européens et nous disposons d'occasions uniques d'influencer les comportements individuels vers plus de durabilité.

Nous sommes à même de fournir un soutien local à la mise en application des stratégies et des politiques européennes, telles que la Stratégie de Lisbonne, la Stratégie européenne en faveur du développement durable, le sixième Programme d'action pour l'environnement, la future Stratégie thématique de l'Union européenne sur l'environnement urbain et les initiatives européennes en matière de changements climatiques, de santé, de gouvernance et à la mise en application des objectifs de développement de l'ONU pour le millénaire et du Plan d'application de Johannesburg.

NOTRE RÉPONSE: LES ENGAGEMENTS D'AALBORG

Nous, collectivités locales européennes, relevons ces défis et acceptons nos responsabilités. Nous adoptons '**les Engagements d'Aalborg**', qui représentent un pas en avant significatif, de l'Agenda à l'Action stratégique et coordonnée.

Nous accélérerons nos efforts vers le développement durable local, utilisant les principes de durabilité regroupés dans la Charte d'Aalborg comme source d'inspiration. Nous visons à traduire notre vision commune d'un futur urbain durable en buts tangibles en matière de durabilité et en action au niveau local.

Nous adoptons les Engagements d'Aalborg en tant que ressource à partir de laquelle nous choisirons des priorités adaptées à nos situations particulières et à nos besoins locaux, qui tiennent également compte de l'impact global de nos activités. Nous lancerons un processus participatif local permettant d'identifier des buts spécifiques et des calendriers de contrôle des progrès atteints dans leur réalisation.

NOS PARTENAIRES

Nous invitons toutes les collectivités locales et régionales européennes à nous rejoindre en signant les Engagements d'Aalborg et à informer la Campagne des villes européennes durables de leur décision.

Nous invitons nos associations nationales de collectivités locales et régionales, nos gouvernements nationaux, la Commission européenne et les autres institutions européennes à reconnaître les Engagements d'Aalborg comme une contribution significative aux efforts de l'Europe vers la durabilité, et à soutenir le travail mené via les Engagements d'Aalborg.

Nous invitons les réseaux de collectivités locales, y compris l'Association des cités et des régions pour le recyclage (ACRR), Climate Alliance - Klima-Bündnis - Alianza del Clima e.V., le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), Energie-Cités, Eurocités, ICLEI –Local Governments for Sustainability, Medcités, l'Union des villes de la Baltique (UBC) et L'Organisation mondiale de la santé (OMS) – Projet Ville Santé, à soutenir le travail initié par nos soins dans les Engagements d'Aalborg, à nous aider à finaliser et à surveiller nos progrès, et à mettre à disposition leurs terrains d'expertise respectifs.

LES ENGAGEMENTS D'AALBORG

1 GOUVERNANCE

Nous nous engageons à stimuler nos processus décisionnels par un recours accru à la démocratie participative.

Nous travaillerons donc à :

1. continuer à développer une vision largement partagée et à long terme d'une ville durable.
2. développer la participation et les compétences en matière de développement durable dans la communauté locale et l'administration municipale.
3. inviter tous les acteurs de la société locale à participer réellement à la prise de décision.
4. prendre nos décisions dans un esprit d'ouverture, de responsabilité et de transparence.
5. coopérer efficacement et dans un véritable esprit de partenariat avec les municipalités voisines, d'autres villes et d'autres niveaux d'administration et de gouvernement.

2 GESTION LOCALE VERS LA DURABILITÉ

Nous nous engageons à mettre en application des cycles efficaces de gestion, de la formulation à l'évaluation via la mise en place.

Nous travaillerons donc à :

1. renforcer l'Agenda 21 local et autres processus et thèmes locaux touchant à la durabilité dans le cœur des collectivités locales.
2. fournir une gestion intégrée vers la durabilité, basée sur le principe de précaution et en relation avec la future Stratégie thématique de l'Union européenne sur l'environnement urbain.
3. définir des buts et des calendriers dans le cadre des Engagements d'Aalborg et créer et assurer le suivi de l'évaluation de surveillance des Engagements d'Aalborg.
4. garantir que les sujets concernant la durabilité soient centraux dans les processus décisionnels urbains et que l'allocation des ressources soit basée sur des critères de durabilité forts et larges.
5. coopérer avec la Campagne des villes européennes durables et ses réseaux pour surveiller et évaluer nos progrès vers les buts fixés en termes de durabilité.

3 BIENS NATURELS COMMUNS

Nous nous engageons à assumer entièrement notre responsabilité dans la protection et la préservation des biens naturels communs, et dans la garantie d'un accès équitable à ceux-ci.

Nous travaillerons donc, dans toute notre communauté, à :

1. réduire la consommation d'énergie primaire et augmenter la part des énergies renouvelables.
2. améliorer la qualité de l'eau, économiser l'eau, et utiliser l'eau plus efficacement.
3. favoriser et augmenter la biodiversité, et étendre les zones naturelles et les espaces verts spécifiques et en prendre soin.
4. améliorer la qualité des sols, préserver les terres utilisées dans la production écologique et favoriser l'agriculture et la sylviculture durables.
5. améliorer la qualité de l'air.

4 CONSOMMATION RESPONSABLE ET CHOIX DE STYLE DE VIE

Nous nous engageons à adopter et à faciliter une utilisation prudente et efficace des ressources et à encourager la consommation et la production durables.

Nous travaillerons donc, dans toute notre communauté, à :

1. éviter et réduire les déchets, et accroître la réutilisation et le recyclage.
2. gérer et traiter les déchets selon les normes de bonne pratique.
3. éviter les consommations d'énergie inutiles et améliorer l'efficacité énergétique des usages finaux.
4. assurer des achats durables.
5. favoriser activement la production et la consommation durables, et notamment les produits éco-labellisés, biologiques, éthiques et équitables.

5 PLANIFICATION ET CONCEPTION

Nous nous engageons à tenir un rôle stratégique dans la planification et la conception urbaines en y intégrant les aspects environnementaux, sociaux, économiques, de santé et culturels au profit de tous.

Nous travaillerons donc à :

1. réutiliser et restaurer les zones abandonnées ou désavantagées.
2. éviter la prolifération urbaine, en obtenant des densités urbaines appropriées et en donnant la priorité aux friches industrielles sur les terrains situés hors milieu urbain.
3. assurer une utilisation mixte des constructions et des zones aménagées, et un bon équilibre entre emplois, logements et services, accordant la priorité à l'utilisation résidentielle des centre-villes.
4. assurer la conservation, la rénovation, l'utilisation et la réutilisation appropriées de notre héritage culturel urbain.
5. appliquer les exigences posées par la conception et la construction durables et favoriser l'architecture et les techniques de construction de haute qualité.

6 MOBILITÉ AMÉLIORÉE, TRAFIC LIMITÉ

Nous reconnaissons la relation entre transports, santé et environnement et nous engageons à favoriser puissamment les choix assurant une mobilité durable.

Nous travaillerons donc à :

1. réduire la nécessité du transport motorisé privé et favoriser des alternatives séduisantes accessibles à tous.
2. augmenter la part des déplacements assurés par les transports en commun, à pied et en bicyclette.
3. encourager la transition vers des véhicules peu polluants.
4. développer un plan urbain de mobilité intégré et durable.
5. réduire l'impact des transports sur l'environnement et la santé publique.

7 ACTIONS LOCALES POUR LA SANTÉ

Nous nous engageons à protéger et à promouvoir la santé et le bien-être de nos concitoyens.

Nous travaillerons donc à :

1. améliorer la prise de conscience et agir sur les déterminants principaux en termes de santé, dont la plupart se trouvent hors du champ d'action du secteur de la santé.
2. favoriser une planification du développement de la santé en ville, qui fournisse à nos villes les moyens d'établir et de mettre à jour des partenariats stratégiques en matière de santé.
3. réduire les inégalités en matière de santé et lutter contre la pauvreté, ce qui exigera de rendre compte régulièrement des progrès entrepris dans la réduction des écarts constatés.
4. favoriser l'évaluation des incidences sur la santé en tant que moyen pour tous les secteurs de concentrer leur travail sur la santé et la qualité de la vie.
5. mobiliser les planificateurs urbains et les pousser à intégrer les considérations de santé publique dans leurs stratégies et initiatives de planification.

8 ÉCONOMIE LOCALE VIVANTE ET DURABLE

Nous nous engageons à créer et à soutenir une économie locale vivante qui donne accès à l'emploi sans porter préjudice à l'environnement.

Nous travaillerons donc à :

1. adopter des mesures qui stimulent et soutiennent l'emploi local et les entreprises émergentes.
2. coopérer avec les entreprises locales dans la promotion et la mise en application des bonnes pratiques d'entreprise.
3. développer et mettre en application les principes de durabilité dans l'emplacement géographique des entreprises.
4. encourager les marchés de produits locaux et régionaux de haute qualité.
5. favoriser le tourisme local durable.

9 ÉQUITÉ SOCIALE ET JUSTICE

Nous nous engageons à soutenir les communautés ouvertes et solidaires.

Nous travaillerons donc à :

1. développer et mettre en œuvre des programmes visant à prévenir et alléger la pauvreté.
2. assurer l'accès équitable aux services publics, à l'éducation, aux offres d'emploi, à la formation, à l'information et aux activités culturelles.
3. stimuler l'ouverture sociale et l'égalité des sexes.
4. améliorer la sûreté et la sécurité de la communauté.
5. assurer des conditions de logement et de vie de haute qualité et socialement intégrées.

10 DU LOCAL AU GLOBAL

Nous nous engageons à assumer notre responsabilité globale pour atteindre la paix, la justice, l'équité, le développement durable et la protection climatique.

Nous travaillerons donc à :

1. développer et poursuivre une approche stratégique et intégrée pour ralentir l'évolution climatique, et œuvrer en faveur d'un taux durable d'émission de gaz à effet de serre.
2. intégrer la protection climatique dans nos politiques dans le domaine de l'énergie, du transport, des marchés publics, des déchets, de l'agriculture et de la sylviculture.
3. améliorer la prise de conscience sur les causes et conséquences probables des changements climatiques, et intégrer les actions préventives dans notre politique relative aux changements climatiques.
4. réduire notre impact sur l'environnement global et favoriser le principe de justice environnementale.
5. renforcer la coopération internationale des villes et développer des réponses locales aux problèmes globaux en partenariat avec les gouvernements locaux, communautés et acteurs concernés.

RECONNAISSANT ET APPROUVANT CE QUI PRÉCÈDE, AVEC NOTRE (MA) SIGNATURE, NOUS (JE):

1. adhérons à la Charte d'Aalborg.
2. adhérons aux Engagements d'Aalborg.
3. acceptons de produire un **examen intégré des fonctions de base des Engagements d'Aalborg** devant fonctionner comme point de départ à notre processus de désignation de buts dans les douze mois suivant la date de notre signature. Cet examen comprendra un contexte politique, fera référence aux engagements politiques existants et décrira les défis actuels.
4. acceptons d'organiser un **processus local et participatif de désignation de buts** qui incorpore l'Agenda 21 local et les autres plans d'action de durabilité locale existants, et de prendre en compte les résultats de l'examen des fonctions de base local.
5. acceptons de donner la priorité aux tâches visant à répondre aux dix Engagements portant sur:

1 GOUVERNANCE	6 MOBILITÉ AMÉLIORÉE, TRAFIC LIMITÉ
2 GESTION LOCALE VERS LA DURABILITÉ	7 ACTIONS LOCALES POUR LA SANTÉ
3 BIENS NATURELS COMMUNS	8 ECONOMIE LOCALE VIVANTE ET DURABLE
4 CONSOMMATION RESPONSABLE ET CHOIX DE STYLE DE VIE	9 ÉQUITÉ SOCIALE ET JUSTICE
5 PLANIFICATION ET CONCEPTION	10 DU LOCAL AU GLOBAL
6. acceptons, dans les vingt-quatre mois suivant la date de notre signature, de **définir des buts locaux spécifiques** tenant compte de l'annexe aux Engagements d'Aalborg en tant que source d'inspiration, et de définir des calendriers liés aux buts et adaptés à la démonstration des progrès accomplis sur nos Engagements.
7. acceptons de mener une **surveillance régulière vis-à-vis des Engagements d'Aalborg** des résultats disponibles pour nos concitoyens.
8. acceptons de **fournir régulièrement des informations** sur nos buts et nos progrès à la Campagne des villes européennes durables, et, grâce à cette coopération, d'examiner les progrès réalisés et d'apprendre les uns des autres. Une première évaluation européenne est programmée pour 2010, avec des bilans ultérieurs programmés tous les cinq ans.

Nom(s), prénom(s) et fonction(s) en capitales :

Administration ou organisme local ou régional :

Lieu et date de signature :

Signature(s):

Un Agenda 21 local à Braives

Qu'est ce qu'un Agenda 21 local ?

Il s'agit d'un outil, d'un planning, destiné à lister les choses à faire pour mettre en œuvre le développement durable (DD) à l'échelon local au sein du 21^{ème} siècle.

Le développement durable recouvre les dimensions environnementales, économiques et sociales. L'essentiel est de se poser la question de l'impact sur ces trois composantes lors de la prise de décisions.

Le bon fonctionnement de l'Agenda 21 local s'appuie sur une participation citoyenne active.

Les habitants du territoire communal reçoivent l'opportunité de définir eux-mêmes les grands thèmes abordés au sein de l'Agenda, les objectifs qu'ils souhaitent atteindre et les actions qu'ils sont prêts à mettre en œuvre afin d'atteindre ces derniers.

Comment cela fonctionne t-il ?

L'Agenda traverse différentes étapes :

1. L'engagement des élus.
2. Le lancement officiel, l'information au public, le forum (rencontre, échanges...) et l'implication des parties via une charte (engagement moral).
3. La constitution des comités :
 - a. Le comité de pilotage qui se charge de coordonner l'Agenda.
 - b. Le comité 21 local qui est composé du comité de pilotage ainsi que des « chefs » thématiques.
 - c. Les comités thématiques (= groupes de travail thématiques).
4. Le diagnostic, l'état des lieux (identification par les citoyens des forces et faiblesses).
5. La définition des objectifs et le choix des priorités.
6. L'élaboration du programme d'action et des fiches projet.
7. La rédaction du document A21I (reprenant les objectifs, le programme d'action...).
8. La mise en œuvre du programme d'action, son suivi et l'amélioration continue (grâce au recours à des indicateurs).
9. L'évaluation.

Il est à noter que certaines de ces étapes sont interchangeables.

L'ensemble de l'Agenda vise une amélioration continue et est en constante évolution.

Pourquoi recourir à un Agenda 21 local ?

De **grandes déclarations d'intentions ont été prises au niveau mondial** (Rio, Kyoto, Johannesburg).

« Le développement durable doit assurer la croissance économique, l'amélioration de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

Il doit permettre de répondre aux besoins actuels, sans compromettre les possibilités pour les générations futures de répondre à leurs propres besoins. »

Mais il s'agit d'**actions au niveau le plus proche du citoyen**, qui ont un impact à court, moyen et long terme au niveau mondial.

Plus concrètement, un Agenda 21 local a pour but:

1. de **mieux intégrer les critères du DD dans les démarches communales** (en veillant à la transversalité des décisions prises et à la cohérence des démarches dans leur globalité par rapport aux dimensions du DD).
2. de **mieux cadrer les objectifs de l'administration communale par rapport aux attentes de la population** (grâce à la participation citoyenne, notamment dans le choix des objectifs).
3. d'**arriver à un décloisonnement des services** qui permettrait à chacun d'entre eux d'apporter sa compétence particulière sur un des aspects du DD.

En pratique...

Le plus grand défi est d'articuler l'Agenda 21 local avec les outils de planification et de participation qui existent déjà et de **dépasser les approches sectorielles**.

Loin de là l'idée de rajouter une couche mais plutôt d'**intégrer ce qui existe déjà** en se posant les questions liées aux principes du développement durable.

L'Agenda 21 local doit permettre de donner une **meilleure cohérence** entre les différents outils communaux existants, de mieux les coordonner, de les renforcer ou de les relancer.

Un diagnostic a donc été réalisé. Des fiches par structure reprennent les missions – actions de ces structures.

Ces missions ont été analysées sous l'angle des engagements d'Aalborg, des partenaires et de la validation citoyenne.

Une fiche générale met en exergue les outils existants en pleine cohérence avec un l'agenda 21 local (poursuivre le dynamisme du PCDN, du CJE,) et intègre l'évolution nécessaire de l'Agenda.

L'amélioration continue de l'outil doit permettre l'intégration des nouveaux besoins des citoyens (consultation), l'amélioration des actions existantes non reprises dans un outil cohérent à la lumière du DD (fiche action) et la mise en place de nouvelles actions en cohérence avec le DD.

Le comité de pilotage structurel ou local (Directeur général et de CPAS et chefs de service communaux) promotionne la fiche action dans le cadre de nouveaux projets et œuvre au décloisonnement des structures.

Le coordinateur de l'Agenda 21 local met à jour l'Agenda. 1*/an

Le Conseil Communal est informé de l'évolution de l'Agenda 21 local.
1*/an

Etape Communale

Délibération du 07 juin 2001 adopte la note de politique générale pour la durée de la législature 2001-2006 conformément à l'article 242bis de la Nouvelle loi communale et notamment son chapitre « Politique énergétique » prévoyant en son point 4 de soutenir les actions visant à respecter les engagements de Kyoto et de l'Action 21 ;

Délibération du 12 mai 2003 décide la constitution d'un groupe de travail « Agenda 21 » composé de trois membres du conseil communal (2 E.C.-ECOLO – 1 P.S.) désignés par leur groupe respectif ;

Délibération du 26 janvier 2007 approuve la note politique générale (**ou « note d'orientation » vu le changement de l'article 242bis**) pour la durée de la législature 2007-2012 conformément à l'article 242bis de la Nouvelle loi communale **modifiée par l'ordonnance du 5 mars 2009** et notamment dans son chapitre « Participation citoyenne » prévoyant en son point 2 le recours aux groupes de travail citoyen et dans son chapitre « Sauvegarde de notre environnement » prévoyant en son point 2 de favoriser le développement durable en associant l'environnement, le social, l'économie dans toute décision ;

Délibération du 08 mai 2008 approuve le maintien de Mme Malika Lebrun en qualité de conseiller en environnement et sollicite la subvention auprès du Ministre ayant l'environnement dans ses attributions et notamment dans son article 2 d'engager la commune dans une dynamique visant à disposer d'un agenda 21 local dans les 3 ans suivant la décision d'octroi de la subvention ;

Comité de pilotage créé au sein de la Commission du Développement Local en la date du 15 septembre 2009 et comité ouvert à la population compte un élu, à savoir Mr le Bourgmestre ;

Réunion le 28 septembre 2011 du comité de pilotage structurel qui approuve l'A21 local, décide de mener la promotion de la check-list, d'œuvrer au décloisonnement des services et se donne les premières priorités de gouvernance ;

Réunion le 07 novembre 2011 du comité de pilotage citoyen (CDL) qui valide l'ensemble de actions et décide d'œuvrer à la mise en place durable de l'action « Marché de produits locaux » portée par l'ADL et « Fournitures de bureau » portée par le comité de pilotage structurel.

Conseil Communal du 01 décembre 2011 approuvant l'Agenda 21 local ainsi que les premières priorités du comité de pilotage structurel et du comité de pilotage citoyen.

Délibération de février 2013 approuve la note politique générale (**ou « note d'orientation » vu le changement de l'article 242bis**) pour la durée de la législature 2012-2018 conformément à l'article 242bis de la Nouvelle loi communale **modifiée par l'ordonnance du 5 mars 2009**.

Conseil Communal du 21 mars 2013 qui prend connaissance de la mise à jour de l'Agenda 21 local.